

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	
Délibération n° 2664/2019	Objet : Autorisation d'engagement de dépenses d'investissement avant approbation du budget 2020	

Conseillers en exercice : 27

Présents : 19

Pouvoirs : 4

Absents : 4

Votants : 23

L'an deux mil dix-neuf, le 16 décembre à 19 h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 10 décembre 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Sylvie GERINTE, Maire,

Présents : Sylvie GERINTE, Maire.

Jean-Michel CARIGI, Marie-Paule BOILLOT, Pierre BORNE, Danielle METRAL, Bernard KAMMERER, Arlette LEPARC, adjoints au Maire.

Joseph DUPRAT, Jean-Luc DESPREZ, Alain BOUKRIS, Joël VILLAÇA, Florence TORRECILLA, Nathalie BOIXIERE, Magali OLIVE, Dominique GOYER, Claude-Olivier BONNEFOY, Dominique MAIGNAN, Raymond CANTAREL, Maryse MATHIEU, conseillers municipaux.

Absents représentés : Marie-France PELLETEY donne pouvoir à Nathalie BOIXIERE, Alphonse BOYE donne pouvoir à Jean-Luc DESPREZ, Virginie LECARDONNEL donne pouvoir à Claude-Olivier BONNEFOY, Martine HARBULOT donne pouvoir à Maryse MATHIEU.

Absents : Hakima OULD SLIMANE, Alexandre RICHE, Fabrice LEVEAU, Samantha CRISIAS.

Madame Nathalie BOIXIERE a été nommée secrétaire de séance.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu les dispositions combinées des articles L.1612-1 et L.1612-20 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux collectivités de la Fonction Publique Territoriale qui autorise d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget de l'année n à hauteur de 25% des crédits ouverts au budget primitif n-1, hors chapitre 16 et hors restes à réaliser ;

Vu le budget primitif pour l'exercice 2019 ;

Vu l'avis favorable à la majorité de la Commission Finances du 11 décembre 2019 ;

Considérant que les dépenses d'investissements inscrites au budget primitif 2019, hors chapitre 16 et hors restes à réaliser, s'élèvent à 3 042 598,18 € ;

Considérant la nécessité d'autoriser l'ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget de l'exercice 2020 pour assurer la continuité des activités de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A la majorité des votants, 16 voix pour, 7 voix contre (Alain BOUKRIS, Florence TORRECILLA, Alphonse BOYE, Jean-Luc DESPREZ, Martine HARBULOT, Raymond CANTAREL, Maryse MATHIEU)

ARTICLE UNIQUE : AUTORISE Madame le Maire ou son représentant, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020 à hauteur de 25 % des crédits ouverts au budget primitif 2019, hors chapitre 16 et hors restes à réaliser, soit 760.649,54 € maximum, réparti comme suit :

Chapitre 20 : 10 575,00 €.

Chapitre 21 : 750 074,54 €.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 16 décembre 2019



Sylvie GERINTE
Maire de Marolles-en-Brie

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr